

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Participation départementale	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Île-de-France	Elèves résidant hors Ile-de-France
PASSE JUNIOR (- 11 ans au 31 décembre 2025)	SI ELIGIBLE	24,80 €	0,00 €	24,80 €	991,42 €
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	NON ELIGIBLE	991,42 €	0,00 €	991,42 €	991,42 €
COLLEGIENS*	SI ELIGIBLE	200,00 €	146,66 €	346,66 €	991,42 €
	NON ELIGIBLE		791,42 €	991,42 €	991,42 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	346,66 €	0,00 €	346,66 €	991,42 €
	NON ELIGIBLE	991,42 €	0,00 €	991,42 €	991,42 €
Personnel ¹ enseignant et administratif des établissements desservis		991,42 €	0,00 €	991,42 €	991,42 €

* Pour les élèves collégiens boursiers, remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif avant le 30 janvier 2026, soit d'un montant de 100 € pour les élèves éligibles soit d'un montant de 50 € pour les élèves non éligibles.

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Ile-de-France Mobilités

TARIF DUPLICATA : 20 €

Le tarif applicable uniquement aux Essonniens est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

Pour le paiement en numéraire (paiement ne pouvant pas excéder 300,00 €), merci de bien vouloir faire l'appoint

Conformément aux CGU en cas d'inscription après le 30 juillet, des frais de dossier de 20 € pourront être appliqués

¹ Hors accompagnateur déclaré

